



Fiche  
**Repères**

**Ambroisie : une espèce invasive**  
en développement, présentant un enjeu  
de santé publique

**BASF**  
We create chemistry

## QU'EST-CE QUE L'AMBROISIE ?

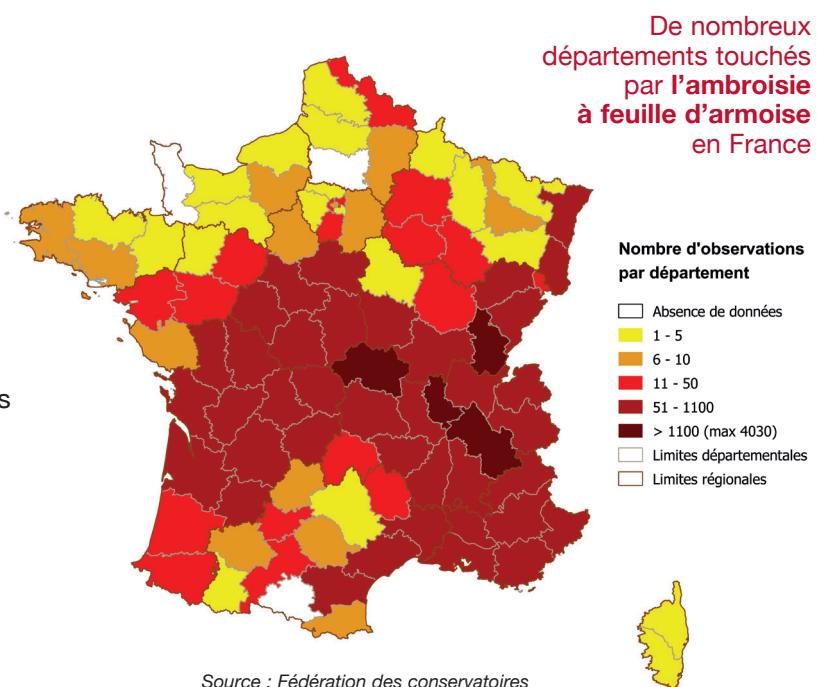
**3 espèces en France** : ambroisie à feuille d'armoise (la plus commune), ambroisie trifide et ambroisie à épis lisses

**Plante annuelle de la famille du tournesol** (astéracée), qui pousse sur tout type de terrain et de sol jusqu'à 1200 m d'altitude

**Dissémination** surtout par l'homme (déplacements de terre, travaux) et les animaux

**Pollen très allergisant** avec un pic de production en août /septembre

**Le décret du 26 avril 2017** relatif à la lutte contre l'ambroisie détermine les mesures pour prévenir son apparition et lutter contre sa prolifération



## COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



**LA FEUILLE**

- Même couleur verte sur chaque face
- Pas d'odeur quand on la froisse
- Feuilles larges et opposées à la base des tiges, plus étroites et alternes vers le sommet



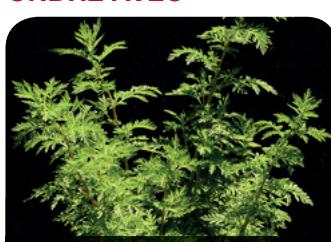
**LA TIGE**

- Velue et rougeâtre
- Très ramifiée à la base, port buissonnant



**L'ARMOISE COMMUNE**

Face inférieure de la feuille gris-blanc argenté



**L'ARMOISE ANNUELLE**

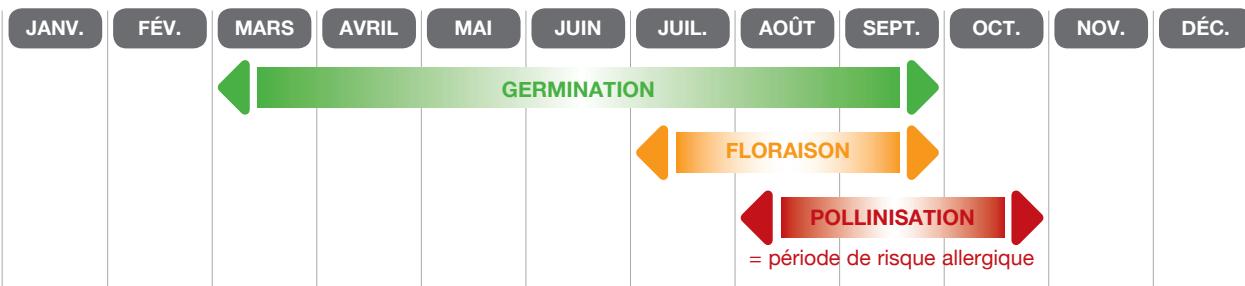
Très forte odeur quand on la froisse

### A NE PAS CONFONDRE AVEC

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# UNE ADVENTICE NUISIBLE

## CYCLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AMBROISIE



« La prolifération de l'ambroisie constitue une menace pour la santé humaine » (Décret du 26 avril 2017)



### Problème de santé publique

- Aggravation de l'asthme, rhinite, conjonctivite, eczéma, ... : le pollen d'ambroisie entraîne des symptômes sévères
- 6 à 12% de la population** est sensible au pollen d'ambroisie (ARS Bourgogne-Franche-Comté)
- 22 millions d'euros** de frais de santé en 2016 en Rhône-Alpes (Etude ARS Rhône-Alpes)



### Impact économique pour l'agriculteur

- + de 3000 graines par pied, soit un très fort pouvoir de dissémination
- 3 q/ha perdus** en tournesol par tranche de 10 ambroisies au m<sup>2</sup> (Chollet 2012)
- Les terres agricoles représentent 75% des surfaces infestées (Etude MNLE 2006)



### Un fléau pour les abeilles

- La lutte difficile contre l'ambroisie entraîne depuis quelques années la baisse des surfaces de tournesol, ressource essentielle aux abeilles
- Le pollen d'ambroisie présente une faible valeur nutritionnelle et pourrait être préjudiciable à la santé des abeilles, selon les dernières recherches scientifiques en cours

## LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

Les pratiques doivent être adaptées à la situation de la parcelle, de la culture, du stade.

Utiliser les spécialités homologuées.

Allonger la rotation pour espacer les cultures d'été. Introduire des cultures d'hiver pour casser le cycle. Décalage des dates de semis pour destruction des levées précoces. Mise en place de cultures à végétation dense comme luzerne, ray-grass pérenne, dactyle avec coupes régulières.

Broyage / Fauchage des abords et des parcelles cultivées. Déchaumage mécanique/ chimique. Désherbage mécanique/ chimique. Semis rapide d'un couvert à fort pouvoir couvrant.



**Attention : le labour n'est pas efficace pour lutter contre l'ambroisie.** Viabilité jusqu'à 10 ans des graines d'ambroisie dans le sol.

**BASF France S.A.S. Division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45 - [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)**

Edition septembre 2017 Ref. : 191MCTE0917R. Crédit photos : © AZUR MULTIMEDIA/Jacques THOMAS - © Inra - UMR Agroécologie / Observatoire des Ambroisies - © Instants de saison. Le symbole unique Clearfield® et Clearfield® sont des marques déposées BASF. © 2017 BASF. Tous droits réservés. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).